

1184 - Une femme qui se rase la tête

La question

Comment juger une femme qui se rase la tête ?

La réponse détaillée

Il n'est permis à la femme de se raser la tête qu'en cas de nécessité compte tenu d'un hadith rapporté par at-Tarmidhi et an-Nassaï d'après Ali (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit à la femme de se raser la tête. Al-Hassan dit que c'est un muthla (sévice exercé sur un organe par vengeance). Al-Abd Allah (Ahmad ibn Hanbal) interrogea ce dernier au sujet d'une femme qui se trouve incapable d'assurer l'entretien adéquat de sa chevelure pour savoir si elle peut appliquer le hadith de Maymouna..;? Abou Abd Allah lui dit : « pourquoi veut-elle se raser ? - « **Parce qu'elle ne peut pas l'adoucir par la graisse ni l'entretenir et des insectes s'y propagent** » - « **Si la nécessité l'impose je n'y vois aucun inconvénient.** » Allah le sait mieux.